

CH_VB 10104715 vom 6. Februar 1986

Bundesverwaltung, 1986-02-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb__td_class__metadataCell__10104715__td_

FR: CH_VB 10104715 du 6 février 1986

IT: CH_VB 10104715 del 6 febbraio 1986

Erwägungen

E. 1

La demande de relief du 20 mars 1985 est rejetée.

E. 2

En conséquence, le jugement par défaut du tribunal militaire de division 1, du 9 novembre 1982, vous condamnant à la peine de deux mois d'emprisonnement et aux frais de la cause fixés à 300 francs, pour insoumission intentionnelle (art. 81, ch. 1, 2e al., CPM) et inobservation de prescriptions de service (art. 72 CPM) est définitif.

E. 3

Le refus du relief est susceptible de recours auprès du tribunal militaire de cassation (art. 195, let. d, PPM) dans les vingt jours dès la présente publication. Le recours doit être déposé par écrit, avec motifs et conclusions, auprès du tribunal militaire de division 1 (art. 197 PPM). 22 avril 1986 Tribunal militaire de division 1: Le président, Lt-colonel Roland Châtelain Citation "" 30631 Le président du tribunal militaire de division 1, A vous: vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 1, siégeant le mardi 13 mai 1986, à 8 h. 30, à Morges, Hôtel-dé-Ville, Salle des pas-perdus, 1er étage, sous l'inculpation de refus de servir, subsidiairement d'insoumission intentionnelle. Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

E. 7

avril 1986 Tribunal militaire de division 1: Le président, Lt-colonel Roland Châtelain 1461 Citations Le président du tribunal militaire de division 2, A vous: domicile connu; recr radio TML; vous êtes cité à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2, siégeant le mercredi 7 mai 1968, à 8 h. 30, à Echallens, Le Château, Salle du tribunal de district, sous l'inculpation d'insoumission intentionnelle et d'inobservation de prescriptions de service. Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

E. 11

avril 1986 Tribunal militaire de division 10A: Le président, Lt-colonel François Pfefferle 30631 1462

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Publications des tribunaux In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1986 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft

E. 15

Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
22.04.1986 Date Data Seite 1461-1462 Page Pagina Ref. No 10 104 715 Das Dokument
wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé
par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale
svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.